

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

NOVODOR FC

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°1907/2006/CE (REACH)

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 – Identificateur du produit :

NOVODOR FC

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Insecticide biologique (usage agricole) - Non prévu pour usage grand public

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnel – CS10005 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Fax : 05 53 47 95 01

Mail : fds@desangosse.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

➤ *Conformément au Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :*

Classe et catégorie de danger : Sensibilisation cutanée cat. 1

Mentions de danger : H317

2.2 – Éléments d'étiquetage

➤ *Conformément au Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :*

Pictogrammes :



Mention d'avertissement : **ATTENTION**

Mentions de danger :

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence :

P261 : Eviter de respirer les brouillards/vapeurs

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

Autres éléments d'étiquetage :

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]

2.3 – Autres dangers

Aucune donnée disponible

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 01/10/2015

3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce mélange contient :

| Nom chimique | Classification | Cvncentration |
|---|----------------|---------------|
| Bacillus Thuringiensus, subsp. Tenebrionis souche NB176 (TM 14-1) | SGH07, H317 | 112 g/L |

*Libellé complet des phrases de risque et de mentions de danger : voir section 16.

4 – PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer complètement et longtemps avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.

INHALATION :

Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Retirer les vêtements souillés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver immédiatement au savon et à l'eau.

INGESTION :

Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, sable ou eau.
Moyen d'extinction inapproprié : Aucun.

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

La combustion ou la décomposition thermique peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes.

5.3- Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter des vêtements de protections adéquats et une protection pour les yeux/ le visage.

Autres informations : Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec les yeux.

Porter des gants, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.

Eloigner les sources d'inflammation.

Evacuer la zone à risque.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 01/10/2015

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de renversement (liquide), éponger immédiatement à l'aide d'un absorbant adéquat tel que des sciures de bois ou de l'argile absorbante sous forme de granulés. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » et assurer la destruction en conformité avec la réglementation. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

6.4- Références à d'autres sections

-

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Pour la protection du personnel, voir la section 8.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail.

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Éviter le contact direct du soleil.

Tenir hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

7.3 – Utilisations finales particulières

Insecticide biologique (usage agricole) - Non prévu pour usage grand public.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit.

Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

8.2- Contrôles de l'exposition

▪ PROTECTION RESPIRATOIRE :

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type AP).

▪ PROTECTION DES MAINS :

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm.

▪ PROTECTION DES YEUX :

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

▪ PROTECTION DE LA PEAU :

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide (suspension) visqueux

Couleur : brun

Odeur : odeur typique des produits de fermentation

pH : 4.81 – 6.01 (100% produit) (méthode interne)

4.86 – 6.23 (10% p/p solution) (méthode interne)

Point de fusion/congélation : non applicable

Point d'éclair : non déterminé

Taux d'évaporation : non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : non applicable

Pression de vapeur : non applicable

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 01/10/2015

Densité de vapeur : non applicable
Densité relative : 1.06 – 1.18 g/ml (méthode interne)
Solubilité dans l'eau : se disperse et est partiellement soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau : non applicable
Température d'auto-inflammabilité : > 400°C (EEC A.15)
Viscosité dynamique : 82/98 cps (25°C/5°C) (méthode interne)
Propriétés explosives : non explosif (EEC A.14)
Propriétés comburantes : non comburante (EEC A.21)

9.2- Autres informations

-

10 – STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la section 7).

10.2- Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 8 mois à 25°C dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la section 7).

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la section 7).

10.4- Conditions à éviter

Eviter les températures élevées, la lumière et l'humidité.

10.5- Matières incompatibles

Aucune.

10.6- Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL₅₀ voie orale rat: >5000 mg/kg (US EPA 81-1)

DL₅₀ voie cutanée rat: >2500 mg/kg (US EPA 81-2)

CL₅₀ inhalation (4h) rat: >5.39 mg/l (OECD 403)

Irritation cutanée : légèrement irritant (US EPA 81-5)

Irritation oculaire : légèrement irritant (US EPA 152A-14)

Sensibilisation : sensibilisant (teste de Maximisation) (OECD 406)

Sur la base des données disponibles, les critères de classification sont réunis pour la classe de danger par sensibilisation.

Informations sur les voies d'expositions probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanées et/ou inhalatoire.

12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité

Données sur la préparation :

Ver de terre Toxicité aiguë (14j) CL₅₀ (*Eisenia foetida*): > 1000 mg/kg terre. (OECD 207)

Données sur la substance active *Bacillus thuringiensis*, sous-esp. *tenebrionis*, souche NB 176 [TM14-1].

Poisson Toxicité aiguë (96h) CL₅₀ (*Oncorhynchus mykiss*): > 100 mg/l (OECD 204)

Toxicité chronique (30j) NOEC (*Oncorhynchus mykiss*): 100 mg/l (OECD 204)

Daphnie Toxicité aiguë (10j) CE₅₀ (*Daphnia magna*): >140 mg/l (OECD 202-11)

Toxicité chronique (21j) NOEC (*Daphnia magna*): 7 mg/l (OECD 202-11)

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 01/10/2015

Abeilles Toxicité aiguë orale (7j) DL₅₀ (*Apis mellifera*): > 100 µg/abeille (US EPA 154A-24)

Oiseaux Toxicité aiguë (5j) CL₅₀ (Colin de virginie): > 1961 mg/kg p.c./jour (EPA FIFRA 154-16)

Toxicité aiguë (5j) CL₅₀ (Colvert): > 1961 mg/kg p.c./jour (EPA FIFRA 154-16)

Micro-organismes du sol *Bacillus thuringiensis* n'est pas adapté à la survie en tant que membre actif de la communauté microbienne du sol et a peu de potentiel de germination des spores, de croissance et de respiration.

12.2- Persistance et dégradabilité

Données sur la substance active *Bacillus thuringiensis*, sous-esp. *tenebrionis*, souche NB 176

[TM14-1]

Dégradation biotique Non applicable.

Dégradation abiotique Btt démontre une perte d'activité rapide en réponse à la lumière UV. La dégradation de l'endospore, du cristal protéique et des cellules végétatives est rapide sous l'effet de l'irradiation solaire sur la couche supérieure du milieu aquatique. La germination des spores est peu probable dans les sédiments.

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Données sur la substance active *Bacillus thuringiensis*, sous-esp. *tenebrionis*, souche NB 176

[TM14-1]

Non applicable; la substance est non pathogène aux organismes non-cibles et ne se reproduit pas dans les organismes non-cibles

12.4- Mobilité dans le sol

Données sur la substance active *Bacillus thuringiensis*, sous-esp. *tenebrionis*, souche NB 176

[TM14-1]

Adsorption KFoc: non applicable pour les substances microbiennes

Désorption KFoc-des: non applicable pour les substances microbiennes

Les spores peuvent rester inactives et immobiles dans les sols pour plusieurs mois voire années. Les cellules végétatives et cristaux protéiques sont rapidement dégradés dans les sols.

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6- Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement à la date de rédaction de cette fiche.

13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1- Numéro ONU

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.2- Nom d'expédition des Nations Unies

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.4- Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.5- Dangers pour l'environnement

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

Consulter également les sections 7 et 8.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 01/10/2015

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales :

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : NC
Délai de rentrée = 48 heures après la fin de la pulvérisation.

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage
DL₅₀: Dose létale 50%
CL₅₀: Concentration létale 50%
NOEC: No observed effect concentration
CE₅₀: Concentration efficace 50%
PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique
VPvB: Very Persistent, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

Détails des modifications depuis la dernière édition :

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.

Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 01/10/2015